



**Comité de programme  
du Secondaire**

Directeur :

Pr. Charles Heimberg

charles.heimberg@unige.ch

**COMITE DE PROGRAMME FORENSEC**

Lundi 2 novembre 2015

17h00-19h00 – Salle PM 234

**PV adopté**

---

**Personnes présentes :**

Charles Heimberg (CH), Walter Loosli (WL), Simon Toulou (ST), Sophie Canellini (SC), Claire Forel (CF), Laura Weiss (LW), Alain Muller (ALM), Andreas Müller (AM), Waël Almoman (WA), Jean-Paul Derouette (JPD).

**Personnes excusées :**

Raphaël Fornallaz (RF), Francine Fallenbacher (FB).

**Personne invitée**

Astrid de Montbel

**Prise du PV :**

Laurence Hofmann.

---

**Ordre du jour :**

1. Adoption de l'OJ
  2. Adoption du projet de PV du lundi 28 septembre 2015
  3. Informations du directeur du Compro Forensic (dossier de reconnaissance CDIP, refonte de la formation 2016)
  4. Point de situation de l'opérationnalisation du dispositif de mesures transitoires
  5. Forensic 2016-2017
  6. Divers
- 

**1. Adoption de l'OJ**

OJ adopté, avec deux points de divers :

- la grève
- les équivalences

**2. Adoption du PV du 28 septembre 2015**

Le PV est adopté à l'unanimité



### 3. Informations du directeur du Compro Forensec

Charles Heimberg informe sur :

- *La Cour des comptes (CdC)*

Le rapport de la CdC a été reçu. Les commentaires et les modifications (dans le cadre du droit de réponse donné) sont en cours de rédaction. Le rapport final sera présenté le 17 novembre par la CdC

- *Rentrée 2015*

La rentrée n'est toujours pas terminée. Intégration dans la formation des étudiants en remplacement longue durée (RLD) selon le souhait de la Conseillère d'Etat => mise en place du dispositif de mesures transitoires (DT) et ce, pour 3 années académiques, à savoir 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

L'objectif sur ces 3 années est de former le plus possible d'étudiants, porteurs de CCDIDA, et ne pouvant pas poursuivre et achever leur formation faute d'une place de stage.

1<sup>ère</sup> priorité : les étudiants de français et d'anglais => les étudiants faisant partie de la volée CCDIDA admis au printemps 2014 ;

2<sup>ème</sup> priorité : les étudiants porteurs de CCDIDA et issus du processus de sélection du printemps 2015 (classement) ;

3<sup>ème</sup> priorité : les étudiants porteurs de CCDIDA mais qui n'ont pas participé au processus de sélection du printemps 2015 ;

Pour ce faire, il y aura lieu de transformer des RLD et d'éventuelles suppléances à l'année peuvent être transformées

Pour les étudiants qui ne disposent pas de stage en responsabilité ou de RLD, l'institut met sur pied le stage en accompagnement hebdomadaire de 6 heures, et ce sur l'année.

Le délai est au 9 novembre 2015 pour trouver les FT et les EDAC nécessaires.

- *Les enseignants*

Nécessité de revoir tous les cahiers de charges dans le cadre de l'opérationnalisation du dispositif de mesures transitoires.

- Les ordres de priorité sont les suivants :

- ↗ Volée des CCDIDA admis au printemps 2014
- ↗ Détenteurs de CCDIDA et qui ont participé au processus de sélection 2015
- ↗ Détenteurs de CCDIDA sans place de stage ou qui n'ont pas participé au processus de sélection 2015

La validation de leur parcours professionnel passe par la Commission créée sous l'égide du Compro et ce, jusqu'à hauteur de 18 crédits maximum → ce qui va alléger le nombre minimal de visites du FT.

La proposition de stage devra être signée et retournée dans un délai de 3 jours. Pour la finalisation, reconsidération de la non-admission (=> décision d'admission). Ils seront admis dans un nouveau dispositif.

Puis les étudiants ont 3 jours à disposition pour se déterminer sur la proposition de stages et 30 jours une fois que la décision d'admission est reçue.

La rentrée est prévue le 09.11.2015, d'où la raison des 37. Une séance d'information est prévue le 04.11.2015.

Le feu vert de la Conseillère d'Etat a été reçu le 28.10.2015 et ce, dans le respect du classement. Il s'agira de former un nombre raisonnable d'étudiants, soit 7 en chimie et 15 en biologie.



La 2<sup>nd</sup>e rentrée du 09.11.2015 concerne 66 étudiants.

Pour les étudiants de français et d'anglais c'est en ordre.

Situation encore difficile dans certaines disciplines où il faut trouver des EDAC.

L'encouragement des FT est nécessaire. Leur volonté est à relever et ils en sont sincèrement remerciés.

Actuellement, le RLD et le stage en accompagnement doivent être effectués, de préférence, dans la même école.

Toutes les conditions suivantes doivent être réunies, mais toujours dans le respect du classement :

- ⇒ Capacité d'accueil en atelier et séminaires assurée
- ⇒ 6 heures annuelles en accompagnement
- ⇒ Disposer d'un FT

**Le DT : les prérequis sont**

**Avoir obtenu son CCDIDA – au plus tard en juin 2015.**

**Avoir obtenu son MASTER disciplinaire – au plus tard en juin 2015.**

**Avoir participé à la procédure de sélection du printemps 2015 dans la discipline de formation.**

**Les conditions de stage sont :**

- **Etre détenteur d'une suppléance, de 4h minimum, qui sera transformée en stage en responsabilité**
- **Ou, à titre exceptionnel, recevoir de notre part une proposition de Remplacement de Longue Durée (RLD) couplée avec un stage annuel en accompagnement**

Selon la Conseillère d'Etat, le remplacement n'est plus obligatoire.

De par le DT, les étudiants sont allégés en nombre de visites, contrairement aux étudiants de la volée standard, mais sont dans des situations différentes, sous des régimes dissemblables, donc, du point de vue de l'équité, il n'y a pas d'inégalité de traitement.

Pour les étudiants qui ont un RLD, ils seront tout de même contraints d'effectuer les 6 heures en accompagnement. La question se pose de savoir s'il serait possible que ces étudiants bénéficient d'une dérogation leur permettant de ne pas effectuer ces 6 heures ?

Du moment que le directeur de l'école est informé que ce RLD va durer et que ce remplacement RLD est garanti et confirmé par les RH, le stage de 6 heures pourra ne pas être suivi.

En fin d'année civile, des correspondances seront à fournir à la CDIP afin de finaliser la demande de reconnaissance. Le dossier est en effet encore en chantier et a été laissé en attente suite à la mise en place du dispositif de mesures transitoires. Une probable réunion devrait se tenir entre le 25 ou 26 novembre 2015, durant laquelle la Conseillère d'Etat devrait fournir la réponse qu'elle adressera à la CDIP.

Une quadruple problématique demeure :

- ⇒ Condition 2.8 à répondre
- ⇒ Formation en 2 disciplines en 2 ans avec modifications profondes de la formation
- ⇒ Les conditions de la rentrée 2016 qui, par le vote du 17.09.2015, indiquent que la sélection se fera par le monde professoral, ce qui est contraire aux fondements de l'université.
- ⇒ Quel va être le processus permettant aux étudiants de rentrer en formation ?



#### 4. Divers

- ↪ Inquiétude d'Andréas Müller au sujet de la reconnaissance CDIP dont le délai est extrêmement court pour répondre aux exigences. D'où une crainte pour la reconnaissance fédérale par la CDIP.
- ↪ Inquiétude de Charles Heimberg au sujet de la formation qui est trop liée à l'employeur, de par le vote du 17.09.2015.
- ↪ Inquiétude d'Alain Muller relative au rapport de la Cour des comptes qui relève des points incompatibles et des dysfonctionnements certains allant à l'encontre des exigences de la CDIP. La double gouvernance pose problème.
- ↪ Waël Almoman demeure positif car l'annonce de l'octroi de la reconnaissance est déjà mise sur le site internet de la CDIP et, de surcroît, il semblerait qu'un engagement sur le canton de Vaud serait en cours avec, comme condition, la reconnaissance du titre MASE.
- ↪ Rentrée 2016 : Rien de plus.  
Un projet a été présenté par le COMPRO mais il engendre des désaccords au sein du Groupe de travail. Il a été soumis à la Conseillère d'Etat mais ce point n'a pas été abordé lors de la réunion du 07.09.2015. Il est donc toujours en suspens à ce jour.
- ↪ La question des équivalences :
  - \* Pour une personne ayant fait un CCDIDA et qui entreprend un CSD2 dans 2 disciplines, Charles Heimberg s'est engagé afin qu'il n'y ait pas répétition du même cours.
  - \* En CCDIDA, pour la discipline chimie, en 2<sup>nd</sup>e année, les étudiants suivront le séminaire de recherche.
  - \* Cas d'une étudiante suivant les cours de mythiques/ arts visuels et ayant obtenu une VAE en écoles privées. Les cours ont été suivis dans le cadre de la HEAD. Un préavis négatif de la Commission des Equivalences a été donné pour une équivalence accordée à ce cours mythique. La VAE a été refusée.
  - \* Un étudiant effectue un MASE en Anglais après avoir fait un CSD2 Allemand. Il sollicite une équivalence en cours de didactique ; celle-ci est refusée par la Convention de Bologne car on ne peut pas retenir les mêmes crédits pour 2 cursus différents. Il doit refaire le semestre de recherche de 2<sup>nd</sup>e année et le 1<sup>er</sup> semestre « tronc commun » sous la supervision du professeur pour l'autre discipline enseignée et ensuite suivre un autre séminaire.
  - \* 2 CAES :
    - si une personne a obtenu son diplôme depuis moins de 10 ans ⇨ on octroie
    - si une personne a obtenu son diplôme depuis plus de 10 ans ⇨ il faut analyser de très près la demande d'équivalenceUne personne ayant obtenu une licence de Sciences Humaines, ayant suivi des cours transversaux à Neuchâtel, demande une équivalence de tous les cours suivis depuis plus de 10 ans. L'équivalence est octroyée pour uniquement les cours à option.
- ↪ Charles Heimberg rappelle la grève prévue pour le 10.11.2015. Ce préavis de grève doit être respecté. La COMPRO affirme que la grève est un choix et que le droit de chacun doit être respecté pour les étudiants.  
Aucune pression exprimée sur le choix des acteurs précise Charles Heimberg.  
Il n'y a pas l'obligation de rattraper ce qui a été manqué dit Waël Almoman.

La rentrée est le 09.11.2015. Il doit être certifié qu'il n'y aura pas de conséquences si les étudiants font grève le 10.

En cas de visite de FT ce jour-là, un message personnalisé sera envoyé aux FT concernés.



La visite ne sera pas maintenue car ce n'est pas forcément une journée favorable pour une telle démarche. Cela signifie qu'il y aura donc une visite en moins pour les FT, dans l'éventualité d'une visite programmée à cette date. Sur le plan de la formation, personne n'est pénalisé.

- ↳ Pour information, Waël Almoman précise que la disparition des votes des Associations P doit être décidée à l'Assemblée.